

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 105

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 18 BIS

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 5 :

« II. – Les troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article L. 282-8 du code de l'aviation civile sont applicables durant... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.